

CANDIDATURE Printemps de la Céramique Auray 2025

Date de l'évènement : 19 et 20 avril 2025

Date limite de candidature : 15 décembre 2024

Lieu : Place Notre Dame à Auray

Contact : aurayceramique@gmail.com

Droit de place : 90 € adhérents Argile Bretagne / 110 € non adhérents

De 10h à 19h, sauf en cas d'intempéries

L'accès des visiteurs est libre et gratuit.

Conditions de participation

Le Printemps de la Céramique d'Auray est ouvert aux céramistes professionnels français ou étrangers (**dont l'activité céramique est l'unique source de revenu**) exerçant cette activité à titre principal dans des ateliers artisanaux.

Pour postuler, vous devez remplir un dossier de candidature qui est en ligne sur le site www.argilebretagne.com avant le 15 décembre 2024. Tout dossier se doit d'être complet (justificatifs professionnels, images, etc...) sous peine de se voir refusé. Il sera examiné par un jury selon des critères stricts et donnera lieu à une réponse écrite mi-janvier 2025.

IMPORTANT

Merci de nommer chaque document en commençant par votre NOM, prénom, suivi de la nature du document.

Exemple 1: DUPONT_Mathieu_AttestationPro

Exemple 2: DUPONT_Matthieu_Photo1

Exemple 3: DUPONT_Mathieu_Photo stand

Documents à fournir :

- Trois photos récentes de votre production en jpg (pas de dossier pdf SVP)
- 1 Une photo de qualité (résolution 300dpi - taille 10,5cmx15cm minimum) pour la communication de l'évènement
- Une photo de votre stand
- Le justificatif de votre installation comme professionnel (Maison des artistes,

Attestation de vigilance URSSAF à télécharger sur votre espace personnel ou DATA INPI à télécharger sur le lien :)

- Une attestation **d'assurance** professionnelle couvrant des risques sur les marchés pour l'année en cours. (Merci de nous envoyer dès que vous l'avez votre RC PRO à jour pour les dates de l'évènement)

Les dossiers incomplets ou ne respectant pas le format demandé ne seront pas retenus.

Lorsque la sélection sera faite, vous enverrez votre chèque, au plus tard le 15 février, à l'ordre de Argile Bretagne (90€ adhérents AB, 110€ non adhérents) à :

Alexandra Masson

Le bourg

61190 Bivilliers

Stand

29 céramistes + 1 invité.e d'honneur,

Les stands font 4 mètres linéaires par 3 m de profondeur ou 3m x 3m pour quelques-uns d'entre vous. Merci de nous indiquer votre préférence.

Venir avec son matériel d'exposition (les caisses et emballages ne devront pas être apparents).

Chaque participant se doit d'avoir ses justificatifs professionnels sur lui (assurance + justificatif pro).

Les pièces exposées sont obligatoirement conçues et réalisées par l'artisan exposant et représentatives de sa technique.

Les stands "bijoux" seront consacrés aux créateurs exclusifs de bijoux en céramique. Si votre travail n'est pas exclusivement axé sur la création de bijoux, nous vous demandons de ne pas en présenter sur votre stand.

L'exposant s'engage à :

- Être en mesure de fournir un document récent justifiant sa qualité de professionnel.
- Se munir de sa carte **de marchand ambulant** (délivrée par la préfecture et/ou la CMA).
- Être titulaire d'une police d'assurance responsabilité civile professionnelle.
- Nous envoyer le corpus de photos demandés (voir fiche de candidature) de qualité suffisante pour permettre aux organisateurs de faire leur choix. Ces images pourront être utilisées dans les supports de communication de la manifestation.
- Ne présenter que des objets en terre réalisés entièrement par le céramiste : aucun revendeur ne sera toléré.
- Présenter un stand soigné et être présent pendant toute la durée du marché.

Les organisateurs s'engagent à :

- Donner une réponse au sujet de la sélection fin décembre 2024 au plus tard.
- Diffuser largement l'événement en amont : distribution de flyers, affichage dans et hors agglomération, diffusion dans la presse régionale, réseaux sociaux.
- * Relayer l'événement auprès d'autres professionnels.
- * Accueillir au mieux les exposants et répondre à leurs besoins dans la mesure de leurs moyens.
- * Mettre en valeur le travail de chacun, préserver un équilibre harmonieux de l'ensemble du marché
- * Faire respecter le bon déroulement de la manifestation.

Gardiennage / Sécurité

Il sera assuré par maître-chien pendant la nuit du samedi au dimanche, cependant les stands devront être correctement bâchés

Restauration

Nous offrirons le petit-déjeuner le samedi et le dimanche ainsi que l'apéritif le samedi midi vers 13h. Restauration sur place les midis, food truck ou crêpes et galettes.

Dîner du samedi soir : apportez une de vos spécialités que nous partagerons ensemble !

Installation

Le terme de stand désigne un emplacement au sol mesurant 4m linéaires sur 3m de profondeur ou 3m x 3m formant un angle.

Le montage des stands doit se faire le samedi matin entre 7h30 et 10h. Le démontage doit avoir lieu le dimanche soir après la fermeture du marché soit 19h (sauf modification en fonction de la météo).

La répartition des stands est assurée par les organisateurs du marché. Il est demandé aux exposants de soigner tout particulièrement la présentation de leur stand. Les tissus ne sont pas autorisés et les caisses **doivent être** non visibles. Tout emplacement non occupé après le samedi, 10 heures, sera à la disposition des organisateurs.

Le marché a lieu à l'air libre, en extérieur, les exposants doivent prévoir barnum ou parasol blanc.

L'hébergement est à la charge de l'exposant. Il est possible de stationner sur le parking derrière la Chapelle du Saint Esprit où des emplacements seront réservés pour les potiers.

Assurance

Chaque exposant doit être titulaire d'une assurance responsabilité civile professionnelle le couvrant pendant la durée du marché et en fournir le justificatif au moment de l'inscription.

L'association est titulaire d'une assurance responsabilité civile. Elle met tout en œuvre pour éviter qu'il y ait des problèmes mais cela n'implique pas une obligation de résultat.

L'association organisatrice ne peut être tenue pour responsable ni des dommages occasionnés par la pluie, la grêle, les orages, le vent et autres phénomènes météorologiques extrêmes, ni de ceux pouvant être causés par les débordements de manifestations sur la voie publique, qu'elles aient été autorisées ou non par la préfecture.

Par ailleurs, l'association organisatrice ne peut être tenue pour responsable d'annulation du marché en cas d'intempéries, d'interdictions municipales ou préfectorales, ou toute situation imprévue n'étant pas de son fait. Les frais d'organisation ayant déjà été engagés, aucun remboursement ne pourra dans ce cas être exigé.

Désistement et absence d'un exposant

En cas d'annulation d'une inscription avant le 20 mars 2025, le règlement pourra être remboursé si l'association a pu attribuer le stand à un nouvel exposant. Au-delà de cette date, aucun remboursement ne pourra être effectué sauf cas particulier à voir avec l'organisation.

Les animations et les Prix

- Le café céramique

Pour servir les consommations aux visiteurs, vous prêterez quelques tasses et/ ou assiettes à la caravane du café céramique. Vous veillerez à étiqueter vos pièces avec votre nom et son prix et à les remettre dès le samedi matin à la personne bénévole chargée du café céramique. Vous veillerez à ne pas les oublier le dimanche soir, si elles n'ont pas été vendues.

- L'atelier modelage

Les visiteurs, enfants et adultes sont invités à expérimenter le travail de l'argile en expression libre sur un stand animé par des bénévoles initiés ou modeleurs confirmés.

- La démonstration

Pendant les deux jours d'exposition un céramiste sera sollicité pour expliquer sa technique.

- Le Prix de la Ville

Les visiteurs sont invités à voter pour leur pièce préférée sur un stand qui réunira des pièces confiées par les exposants.

Vous devrez présenter pour cela une pièce d'une valeur de 200 euros environ.

La pièce la plus plébiscitée par le public sera remportée par tirage au sort par un des visiteurs. Le prix de la pièce (200€) sera versé à l'auteur par la Ville d'Auray.

- **Le Prix du jury**

Il s'agit de récompenser l'ensemble du travail d'un/une céramiste. Un jury de professionnel fera le tour de vos stands et décidera selon sa grille d'évaluation de faire valoir un travail en particulier. Le prix de (200€) sera versé à l'auteur par la Ville d' Auray.

Contacts, Renseignements

Pour toute question ou demande de renseignement, vous pouvez adresser un mail à : aurayceramique@gmail.com

Alexandra Masson : 06 03 58 00 08

Gaëlle Allibert : 06 64 77 49 10

Pauline Arnaud : 07 71 17 07 90

LE PRINTEMPS DE LA CÉRAMIQUE AURAY 2025

- J'atteste sur l'honneur que la création céramique est mon unique source de revenus
- J'autorise par la présente l'utilisation de mes images pour la communication de l'événement

Le chèque sera à envoyer après acceptation de votre dossier au plus tard le 10 février 2025. Votre règlement ne sera pas restitué en cas d'annulation de votre part après le 20 février 2025 ou de décision par les pouvoirs publics d'annulation du marché pour causes de forces majeures.

Merci de nous envoyer votre RC PRO à jour pour les dates de l'événement, en même temps que l'envoi de votre chèque.

A....., le/...../.....

Signature